



**CESER de Bourgogne**  
Conseil économique, social  
et environnemental régional

# « DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2013 » DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE

AVIS

présenté par

Christine DRUART

Rapporteure générale du Budget

COMMISSION N° 6

« Finances, politiques contractuelles, coopération interrégionale,  
relations européennes et internationales »

**SEANCE PLENIERE DU 10 OCTOBRE 2013**

Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne  
17, boulevard de la Trémouille - CS 23502 – 21035 Dijon -Tél. 03 80 44 34 32 -Fax 03 80 44 33 09  
e-mail : [ceser@cr-bourgogne.fr](mailto:ceser@cr-bourgogne.fr) [www.cr-bourgogne.fr](http://www.cr-bourgogne.fr)

## LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU

- ◆ Le code général des collectivités territoriales,
- ◆ La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- ◆ Le rapport transmis par Monsieur le Président du Conseil régional, à la Décision Modificative n°2 pour l'exercice budgétaire 2013,
- ◆ Les observations des Commissions du CESER,
- ◆ Le projet d'avis de la Commission Finances, politiques contractuelles, coopération interrégionale, relations européennes et internationales du CESER.

### INTRODUCTION

La décision modificative n°2 (DM 2) ne constitue pas une évolution majeure du BP 2013. Elle n'introduit, en effet, aucune politique nouvelle. Globalement, les mouvements réels s'établissent :

- AP/AE en augmentation de 6 613 838,96 €.
- CP en baisse de 25 031 547,56 €.

Le taux d'exécution des dépenses en CP (hors Gestion Active de la Dette et résultat) s'établit à fin août 2013 à 56,89 %, soit exactement le même taux que l'année précédente à la même période. On peut rappeler qu'au final, le taux d'exécution de l'année 2012 a été assez bas (90,21 % contre une moyenne de 93,3 % sur les années 2008-2011).

### MOUVEMENTS REELS

Il est rappelé que le BP voté en janvier 2013 s'élevait à 802,6 M€ de CP en dépenses réelles (hors gestion active de la dette) et que le BS de juin 2013 a ramené ce montant à 800,45 M€.

#### Les dépenses ventilées :

Ces dépenses sont ajustées à la hausse de 6 613 838,96 € en AP/AE et à la baisse de - 18 827 343,91 € en CP.

L'augmentation des AP/AE est principalement due à 3 mouvements :

- la hausse de 1,6 M€ des AP sur les crédits FEDER, afin de répondre à l'augmentation des demandes de dossiers qui survient en fin de programmation ;
- la hausse de 2,48 M€ en AP/AE pour financer les projets des contrats de pays arrivés à maturité en cette dernière année de programmation ;
- la hausse de 1 M€ en AP pour soutenir les programmes de réhabilitation de logements sociaux.

L'essentiel des réductions de CP est dû à des reports et retards subis par des opérations subventionnées par la Région.

Environ 14 M€ de crédits de paiement sont ainsi retranchés du budget pour des questions de retards, reports, décalages dans les échéanciers d'autres donneurs d'ordre (Etat, collectivités territoriales, SNCF...). On peut notamment souligner les plus importants :

- La suppression de 2,29 M€ de crédits de la politique de l'énergie, soit 45 % des crédits initialement prévus au BP 2013 du fait d'un ralentissement des engagements sur les projets de chaufferies bois ;
- La réduction de 1,42 M€ des crédits consacrés au programme « Rénovation urbaine » en raison du ralentissement du rythme de la programmation de nouveaux projets ;
- Le report de 1,97 M€ de crédits sur les TIC (schéma d'ingénierie, Géobourgogne, Bourgogne Numérique 2) ;
- La baisse de 1,49 M€ des crédits consacrés aux « Routes et voiries » en raison des échéanciers communiqués par l'Etat.

Hormis ces retards d'investissement imputables à des décisions externes au Conseil régional de Bourgogne, on peut signaler quelques réductions particulièrement importantes des CP :

- La baisse de près de 2,2 M€ des CP sur les crédits FEDER à cause des retards et difficultés des bénéficiaires dans la production de justificatifs ;
- Sur la formation professionnelle, 1,56 M€ de crédits sont supprimés en raison d'un nombre de stagiaires moins important que prévu sur les plateformes d'aide à la qualification ;
- La réduction de 1,4 M€ en CP sur le programme relatif aux emplois tremplins du fait d'un accroissement du nombre de contrats clôturés avant terme.

Par ailleurs, le CESER souligne la baisse des CP consacrés à l'apprentissage en raison de la baisse des effectifs. Etant donné l'importance de l'apprentissage, il serait opportun de voir si la politique mise en place par la Région est suffisamment volontariste pour inverser cette tendance et accroître le nombre des apprentis en Bourgogne.

Les augmentations de crédits sont dues à des ajustements et il n'est procédé à aucune hausse de grande ampleur.

#### **Les dépenses non ventilées :**

Il faut noter qu'en ce qui concerne les dépenses liées à la dette, les CP des intérêts sont réduits de 3 500 000 € grâce à la baisse des taux courts dont a su profiter la Région. En parallèle, les crédits de paiement inscrits pour l'amortissement du capital peuvent également être réduits de 3 000 000 €. Les dépenses financières (amortissement de la dette en capital, intérêts de la dette long et court terme et les autres frais) inscrites au BP à hauteur de 60 318 000 M€ connaissent donc une réduction remarquable de plus de 10%.

#### **Recettes :**

Les régions Bourgogne et Rhône-Alpes ont échangé des matériels TER. Cet échange a permis à la Bourgogne de dégager une soulte de 2 531 810 euros. La région Bourgogne ayant échangé des matériels récents mais non utilisés contre des matériels plus anciens mais répondant aux besoins de certaines lignes.

Par ailleurs, divers ajustements amènent une hausse des ressources réelles de 2 204 185,13 €. Le montant des dépenses réelles diminue de 25 031 547,56 €, l'inscription d'emprunt peut donc être réduite de 27 235 732,69 €. L'emprunt d'équilibre sera ainsi ramené à 50 481 612,42 €. Soulignons que le montant de cet emprunt était initialement inscrit au BP 2013 pour 146,95 M€.

## **OPERATIONS D'ORDRE**

Il s'agit d'opérations techniques qui n'appellent pas de commentaire.

## **CONCLUSION**

A plusieurs reprises au cours des dernières années, le CESER a rappelé que la dette du Conseil régional de Bourgogne connaissait une croissance forte et rapide et atteignait des niveaux importants voire alarmants.

Le CESER a constaté à la lecture du Budget Primitif et du Budget Supplémentaire une volonté affirmée de limiter le recours à la dette. Cette volonté est nettement confirmée dans la DM2 (cf. tableau 1) qui indique que l'emprunt d'équilibre 2013 sera le plus faible des 6 derniers exercices.

Les reports de crédits constatés sur cette DM2 risquent, pour une grande part, d'être inscrits sur les exercices ultérieurs.

**AVIS ADOPTE PAR 64 VOIX POUR, 1 ABSTENTION**



**Intervention de Bernard TOULLIER  
Au titre de la Chambre régionale de métiers**

« Je rappelle que l'apprentissage est financé par les entreprises et doit rester dans ce cadre.

Aussi, si le nombre d'apprentis diminue, le nombre d'entreprises assujetties à la taxe d'apprentissage, lui, est en augmentation, d'où plus de recettes pour le financement de l'apprentissage.

### **Intervention d'Etienne RAVY**

#### **Au titre de la Fédération de la formation professionnelle (FFP) et Centres de formation d'apprentis (CFA) implantés en Bourgogne**

« Le rapporteur a souligné dans cet avis la baisse des CP consacrés à l'apprentissage, en raison de la baisse des effectifs.

La Bourgogne est une région où la progression des effectifs d'apprentis apparaît décevante, relativement à la structure de la programmation nationale, alors que l'apprentissage était traditionnellement présent. A la fin 2011, la baisse était de -10% par rapport à la moyenne nationale.

Nous n'avons pas pu avoir les effectifs 2012 mais cette DM2 nous montre que les effectifs ont poursuivi leur déflation. On peut se demander jusqu'à quand car rien n'est fait pour endiguer cette chute. Et pourtant, l'affichage est clair : l'apprentissage est une priorité pour le Conseil régional de Bourgogne. C'est une étrange façon de traiter les priorités et d'encourager les CFA.

Pour la formation professionnelle, l'ajustement proposé est de -3 M d'euros en CP. La Bourgogne est une des 6 régions qui ont perdu le plus d'emplois ces dernières années.

Alors que la formation professionnelle est le meilleur moyen de remettre les demandeurs d'emploi au travail.

En Bourgogne, on diminue le budget de la formation professionnelle. Cela n'encourage pas non plus les dynamismes de formation professionnelle.

Au demeurant, ces dispositions vont dans le sens inverse des priorités affichées sur le plan national qui sont la formation des jeunes et celle des demandeurs d'emploi. »



**Intervention de Noël GILIBERT  
Au titre de l'Union régionale des associations familiales**

« Concernant plus précisément le constat en Bourgogne (comme dans d'autres régions) de la diminution de l'apprentissage, une question se veut très précise à l'adresse du vice-président du Conseil régional :

« Pour avoir travaillé dans les métiers de la formation et pour siéger au CNEA (Conseil supérieur de l'enseignement agricole), dans cette diminution du nombre d'apprentis ; quel impact de certaines réformes antérieures par exemple celle du passage du bac pro de 4 ans à 3 ans ? N'y a-t'il pas un « effet mécanique » sur les effectifs d'apprentis ?